

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 13 Avril 2018

Date de la convocation : 29 mars 2019

Date d'affichage : 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

Présents : CHALOT Gérard, CLAUDON Virginie, DELMOTTE Jacques, DELMOTTE Philippe, GUILLEMIN Carole, MALTIN Janine, MASSENAT Danièle, NAVET Philippe, PRIVET Yves, RAULET Philippe, SALVADORI Chantal

Représentés : VIGNARDET Francis par DELMOTTE Jacques

Absents : BOURY Marie-Odile, HUANT Denis, RZASA Isabelle

Secrétaire : Monsieur RAULET Philippe

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2019_18 - BUDGET PRIMITIF 2019 : Service de l'eau

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le budget primitif 2019 service eau qui se décompose comme suit :

		Propositions nouvelles	Reste à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	136 000 €		136 000 €
	Recettes	136 000 €		136 000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	178 000 €	400 000 €	578 000 €
	Recettes	258 000 €	320 000 €	578 000 €

2019_19 - BUDGET PRIMITIF 2019 : Commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont adopté le budget primitif 2019 de la commune qui se décompose comme suit :

		Propositions nouvelles	Reste à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Dépenses	468 121 €		468 121 €
	Recettes	468 121 €		468 121 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	209 000 €	6 000 €	215 000 €
	Recettes	215 000 €	0 €	215 000 €

2019_20 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les taux d'imposition comme suit

- Taxe d'habitation 15.67 %
- Taxe Foncière bâtie 27.23 %
- Taxe foncière non bâtie 34.96 %

2019_21 - CONVENTION FOURRIERE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de souscrire une convention pour la fourrière avec l'entreprise O'LOOK TOUTOU de SAINT-DIZER (coût 1.50 € HT par habitant)
- AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

2019_22 - EXPLOITATION CARRIERE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+1	12	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur Jacques DELMOTTE, Maire, à l'effet de signer en tant que propriétaire tous avis et tous documents relatifs aux interactions entre la carrière GUINTOLI et la parcelle B 345, en particulier au non-respect de la bande des 10 mètres depuis la limite séparative ».

Questions diverses

Réclamation facture eau

Mr NAISSE, demeurant le Chatelier, demande un dégrèvement de sa facture d'eau du 2^{ème} semestre 2018 suite à une surconsommation (586 m³ au lieu d'une moyenne de 100 m³). Après plusieurs relevés il s'avère que le compteur fonctionne normalement et que la consommation provient d'un problème avant compteur, néanmoins après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire un dégrèvement de 200m³.

Le tour de garde des élections européennes du dimanche 26 mai 2019 est arrêté en fonction des disponibilités de chacun.

Remise de médailles

Plusieurs élus doivent recevoir une médaille d'honneur, une date pour la cérémonie de remise doit être arrêtée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35.

Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits

Le maire,

